
ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LA

GÉOGRAPHIE DE CHARLIEU.

(Suite et fin).

IV.

En attendant que nous puissions montrer comment Charlieu arriva à être dit en Lyonnais, il nous faut dire à quelle province il appartient depuis la fin du X^e siècle, époque à laquelle il était en Mâconnais, comme nous l'avons vu. Postérieurement, suivant M. Bernard, il n'en fit plus partie au moins jusqu'à l'acquisition de ce comté par saint Louis.

Il dit : (page 153 de la *Revue* et 9 de l'addition) « l'acquisition du comté de Mâcon ne fut pour rien dans l'affaire (de l'établissement de l'autorité royale à Charlieu) ; car Charlieu ne faisait plus partie de ce comté, depuis deux siècles au moins, lorsque saint Louis l'acheta. »

M. Bernard n'en donne pas les raisons. Ces raisons sont sans doute que la ville et le territoire de Charlieu, ayant été séparés du Mâconnais par la formation du Beaujolais, au XI^e siècle, et les comtes de Mâcon n'y ayant pas exercé leur autorité, au moins depuis ce temps-là, saint Louis ne put obtenir, par l'acquisition de ce comté, aucun droit sur Charlieu ; et que, toujours par cette séparation du Mâconnais, la ville et son territoire ne pouvaient pas plus en faire partie au point de vue géographique qu'au point de vue politique.